



## Annonce

# COUPE D'AUTOMNE Compétition Nationale de Danse sur Glace Couple

Catégorie CSNDG Communication CSNDG 232  
Benjamins, Minimes, Cadets, juniors

Ouverte aux Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Organisée par le « Lyon Glace Patinage »

Du 20 au 22 Octobre 2017

LYON « Patinoire BARABAN »

Sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



## 1. REGLEMENTATION

Se rapporter aux différentes communications éditées à cet effet sur le site de la Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace.

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 2. DONNEES TECHNIQUES

### 2.1 LIEU

#### Patinoire BARABAN

Patinoire couverte avec une piste de glace de 60 mètres x 30 mètres  
52 RUE BARABAN - 69003 LYON

### 2.2 CONTENU DES EPREUVES

Se référer au règlement intérieur édité sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org) règle 3.4.1

- JUNIORS :
  - Short Dance
  - Free Dance
- CADETS
  - Pattern 1 : Rocker Fox Trot KP
  - Pattern 2 : Valse Starlight KP
  - Free Dance
- MINIMES
  - Pattern 1 : Pas de Quatorze
  - Pattern 2 : Valse Européenne
  - Free Dance
- Benjamins
  - Free Dance (avec Monitoring)
    - Chaque Couple avec son (ses entraîneurs) disposera de 20 mn Maxi afin de débriefer avec un OA sur le programme libre .Le retour se fera sur monitoring avec la visualisation du programme libre. Le temps accordé à chaque couple peut varier selon le nombre de participant mais avec un minimum de 15 mn quel que soit le nombre de couple benjamin participant à la compétition.

## 3. INSCRIPTIONS

### 3.1 INSCRIPTIONS DES COUPLES

Le Formulaire d'Inscription doit être rempli par le Club du Couple et envoyé par mail et par courrier accompagné du paiement des inscriptions au Délégué Technique entre le 04 et le 11 septembre 2017.

### 3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Selon la Communication « Tarifs » n°233, les droits d'inscription sont de 80 € par Couple, à payer par chèque à l'ordre de l'Organisateur « **Lyon Glace Patinage** ».

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

### 3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Selon la procédure.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

## 4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les repas, l'hébergement et les frais de déplacement seront pris en charge par l'organisateur pour les Juges, les Juges Arbitres, les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques, les Opérateurs de Données/Vidéo, L'Equipe Technique, le Délégué Technique et le Président de la CSNDG.

## 5. ENTRAINEMENTS

Les entraînements pour les Couples (Juniors Short Dance et Free Dance, Cadets et Minimes, Benajmins Free Dance ) sont programmés et indiqués dans les horaires de la compétition.

## 6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Tous les Couples doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité **en format CD audio**, selon la Règle 3.5.5.2. Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Short Dance et la Danse Libre, doit être indiquée pour chaque Couple dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Couples.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Couple et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. Chaque programme (Short Dance, Danse Libre) doit être enregistré sur un disque différent. De plus, les Couples doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée entre le 2 et le 9 octobre 2017 à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org) . Dans le cas d'un envoi tardif de la Feuille de Contenu de Programme, une pénalité de 60€ (Règle 3.3.7.2) sera demandée par la CSNDG au Club retardataire et devra être payée avant l'accréditation. Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Couple sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section « téléchargements »).

## **7. HOTEL OFFICIEL**

L'hôtel pour les Officiels sera :

IBIS HOTEL

*www.ibis.com*

Place Renaudel, 69003Lyon

04 78 95 42 11

## **8. HOTEL PATINEURS, ENTRAINEURS ET ACCOMPAGNATEURS**

Se renseigner auprès de l'organisateur.

## **9. ACCREDITATION**

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

Selon la communication CSNDG 232, l'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Couples inscrits et aux entraîneurs (2 maximum par Couple), aux Juges, aux Juges Arbitres, aux Contrôleurs Techniques, aux Spécialistes Techniques, aux Opérateurs de Données/Vidéo, à l'Equipe Technique, au Délégué Technique, au Président de la CSNDG et aux invités.

L'accréditation pour les Couples ne peut être fournie qu'en échange des:

- Musiques,
- Feuille de Contenu de Programme, si elle a été modifiée ou n'a pas encore été fournie.

## **10. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE**

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort électronique le : 10 Octobre 2017

L'ordre de passage pour la Danse Libre sera l'ordre inverse du classement après la short dance pour les juniors et après les épreuves de danses imposées pour les cadets minimes. Catégorie Benjamin : Tirage au sort pour la Danse Libre

## **11. RESULTATS**

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règle 3.6) sera utilisé.

## **12. CEREMONIE DES RECOMPENSES**

Tous les Couples seront annoncés et récompensés.

### 13. PROTOCOLES

Selon la Règle 3.6.5), aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

### 14. ASSURANCE / RESPONSABILITES

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Couples et les Officiels d'Arbitrage.

### 15. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

#### Délégué Technique

Pascal GIRARDOT  
06.66.54.08.46  
23 rue Eric Tabarly , 69740 Genas  
Mail : [pascal.girardot@g2log.com](mailto:pascal.girardot@g2log.com)

#### Organisateur

Lyon Glace Patinage  
52 rue Baraban  
69003 Lyon

Responsable Organisation : Madame Valérie Vinoy  
Mail : [valovino@free.fr](mailto:valovino@free.fr)

### 16. HORAIRES PREVISIONNELS

- Réunion des Juges initiale: Information à venir
- Réunion des Officiels Techniques initiale : Information à venir

Horaires des entraînements et de la Compétition: Les horaires définitifs seront communiqués au plus tard 10 jours avant le début de la compétition.

#### Horaires prévisionnels sous réserves

**Vendredi 21 Octobre au Dimanche 22 Octobre 2017**

**La compétition Danse étant couplé avec une compétition Nationale de Patinage Artistique, le planning prévisionnel sera communiqué à partir du 28/08/2017**

**NOTA BENE :**

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) au plus tard 10 jours avant le début de la Compétition.

**18 . TARIF PUBLIC : ENTREE GRATUITE**

